

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 04/08/2025**

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil	Présents	Nombre de procuration
15	13	1

Date de la convocation :
29/07/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six août à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Maleville, conformément à la délibération 2024-07-01 du 26/08/2024, sous la présidence de Madame Fabienne SALESSES, Maire.

Présents : Fabienne SALESSES – Maire, Benoit GINESTE, Josiane GRES, Emmanuel TOURNEMIRE, Jean-Philippe BEDEL – Adjoints, Marguerite DIEUDE, Aurore FILHOL, Philippe GAUDON, Stéphanie GILHODES-LHERM Denis GUIRAUD, Véronique JALRAN, Anastasia KWIATKOWSKI, Marie-Elisabeth PONS,

Absents excusés : Vincent POURCEL – Samuel TOURNIER

Procurations : Vincent POURCEL à Fabienne SALESSES

Secrétaire de Séance : Jean-Philippe BEDEL.

Création d'un poste permanent d'adjoint technique en temps non complet

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L.313-1 ;

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal, de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité technique.

Considérant la réorganisation des services de la collectivité,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal en date du 10/07/2025,

Madame le Maire propose à l'assemblée

- La création d'un emploi d'adjoint technique territorial permanent à temps non-complet à raison de 17h30 hebdomadaire. L'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi seront inscrits au budget, chapitre 012.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/09/2025 :

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Adjoint technique

Grade : Adjoint technique territorial :

- ancien effectif : 0

- nouvel effectif 1 1 poste à 17H30

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

*Acte rendu exécutoire après publication et
dépôt en Sous-Préfecture du*

- d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées à compter du 01/09/2025.
- D'autoriser Madame le Maire à procéder au recrutement de l'agent qui sera affecté à cet emploi.
- Que Madame le Maire est chargée de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les présents.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Fabienne SALESSES.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://telerecours.fr>